

Un crime est toujours un crime et la société a le devoir de l'enrayer. On ne saurait justifier la violence. On peut simplement l'expliquer dans une certaine mesure. Encore une fois, la société doit toujours réprimer la violence pour maintenir l'ordre. Nous devons d'abord nous efforcer d'empêcher les crimes et la violence, puis, lorsqu'ils se produisent, nous devons agir en conséquence et punir les coupables équitablement. C'est le prix qu'il faut payer pour préserver une société valable.

Le sénateur McGrand a parlé du tort que causaient les émissions de télévision qui montrent des crimes et de la violence. Il est convaincu que c'est l'une des principales causes de nombreux problèmes actuels de la société. Pour ma part, j'affirme que c'est parce qu'ils ont été mal élevés par leurs parents que nos jeunes manifestent éventuellement des tendances à la violence et au crime. La substitution de l'école aux parents dans l'éducation des enfants a laissé un vide faute de contacts familiaux directs et immédiats.

Si les programmes de télévision contribuent aux crimes et à la violence comme cela semble être le cas, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'elle en est la principale cause. A mon avis, l'abandon de l'éducation primaire fournie par les parents, le manque de discipline religieuse et familiale, l'absence de principes moraux reconnus dans la vie ont contribué en grande partie à créer la situation déplorable qui existe actuellement. Bien sûr, on peut ajouter aussi les effets des textes pervers offerts par les journaux, les revues et les livres qui glorifient l'immoralité et l'amour libre et qui justifient le crime et la violence comme mode de vie, ce qui ne peut que nuire à l'individu et à la société. Je dirai également que l'urbanisation, phénomène que nous acceptons tous si facilement, est peut-être l'une des grandes causes de la violence et du crime dans la société canadienne. Les statistiques le prouvent.

Comme le sénateur McGrand, je pense que, si un comité examinait de près les problèmes de la violence et du crime dans la société canadienne contemporaine, ce serait une façon de dissiper la confusion générale qui existe maintenant et nous permettrait de mieux tirer parti des nombreux moyens de dissuasion qui s'imposent. Pour autant que je sache, cela me paraît le meilleur moyen de procéder efficacement.

Je crois qu'à l'heure actuelle le Sénat se montre très actif par le truchement de ses comités, mais je dois malheureusement admettre que les organes d'information n'ont pas encore trouvé moyen de le reconnaître comme il se doit. Le Sénat dispose de neuf comités permanents, d'un comité permanent spécial et de six comités mixtes de la Chambre des communes et du Sénat. Actuellement, il existe dix sièges vacants au Sénat et malheureusement il y en aura encore plus bientôt. Six ou sept sénateurs sont constamment absents pour cause de maladie.

Autrement dit, le Sénat compte actuellement quelque 85 sénateurs actifs sur une possibilité de 102, et dont le taux d'assiduité s'établit à au moins 70 à 75 p. 100, sauf erreur. De ce nombre, plusieurs doivent s'absenter en service commandé et pour accomplir des tâches particulières partout dans le monde. Les autres sénateurs qui restent sont probablement les plus assidus de tous les sénateurs au monde.

Depuis longtemps, on suggère de former un certain nombre de comités spéciaux ou de sous-comités, mais, pour la raison que j'ai donnée, on a rarement pu les constituer.

Il faudrait envoyer un signal de détresse au premier ministre. Naturellement, il serait très utile que les dix

postes vacants soient comblés par de bons citoyens canadiens expérimentés. Je pense que le chef de l'opposition au Sénat aimerait que les membres de son groupe puissent souffler quelque peu. Une fois que la décision de remplir les postes vacants serait prise, il suffirait alors de compter sur la magnanimité du très honorable premier ministre.

Dans l'immédiat, j'appuie la motion constructive du sénateur McGrand visant à établir un comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur les crimes et la violence dans la société canadienne contemporaine. Je crois que ce serait un travail constructif.

(Sur la motion du sénateur Petten, le débat est ajourné.)

● (1430)

L'INDUSTRIE

LES PROBLÈMES DU TEXTILE AU CANADA—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes du textile au Canada.—(L'honorable sénateur Bourget, C.P.)

Le sénateur Bourget: Honorables sénateurs, j'aimerais céder mon tour au sénateur Perrault.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, je promettais il y a quelques jours une déclaration exposant le point de vue du gouvernement sur la politique des textiles. J'ai un bref exposé à présenter cet après-midi. Précisions tout d'abord que le gouvernement n'a nulle intention de laisser disparaître l'industrie canadienne des textiles. Au contraire, il a constamment pris des initiatives rapides et constructives pour assister cette industrie. J'ai indiqué l'autre jour ici les mesures récentes prises à cet égard. J'aimerais ajouter aujourd'hui que l'honorable Alastair Gillespie procède actuellement, avec le concours de ses conseillers en la matière, à un réexamen de la politique élaborée en 1970 par l'honorable Jean-Luc Pepin.

Le gouvernement estime à l'heure actuelle que la façon la plus utile d'étudier les problèmes de l'industrie des textiles consiste à confier cette enquête au ministère. Il n'a pas l'intention pour l'instant de présenter à la Chambre des communes des mesures spéciales pour l'étude de cette question, étant donné que le ministère s'en occupe. J'ajouterai toutefois qu'en mai 1970, époque où la politique des textiles a été énoncée à la Chambre des communes, le gouvernement a estimé que l'industrie canadienne des textiles était en mesure de soutenir sans dispositions protectionnistes spéciales la concurrence des produits importés provenant des pays industriels.

La politique des textiles écartait expressément toute garantie à l'industrie canadienne d'une part donnée du marché canadien, et toute mesure de protection en faveur des éléments désuets ou vétustes de l'industrie. Cela était posé en principe dans la politique annoncée en 1970.

Il était alors admis, directement et indirectement, que l'industrie canadienne des textiles s'orienterait progressivement vers la fabrication d'articles permettant de réduire les écarts qui la séparaient des pays industriels, grâce à l'élargissement des marchés et/ou de l'abaissement du coefficient de main-d'œuvre. Pour effectuer les aménagements qui s'imposaient, l'industrie a pu compter sur l'as-